



CLUB
du développement durable

- ACTEURS
- COMMUNES
- TERRITOIRES

COMPTE RENDU

28

SEANCE PLENIERE DU 14 NOVEMBRE 2013

MOBILISATION DU CLUB DD AUTOUR DE LA RÉVISION DU PLU-H

SAINT PRIEST

Contexte et objectifs

La révision du PLU-H du Grand Lyon a été lancée en avril 2012.

Un large processus de concertation a été mis en œuvre afin d'associer les élus communaux, le grand public (58 réunions publiques / environ 5 000 participants), les professionnels de l'immobilier et de l'Habitat, les Personnes Publiques Associées et diverses instances de participation citoyenne (ex : CLD,...) à l'élaboration du projet d'orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Conformément au premier alinéa de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, celles-ci ont été présentées et débattues (sans vote) le 24 juin 2013 au sein du Conseil de la Communauté Urbaine.

Le Club DD est aujourd'hui sollicité pour apporter un regard complémentaire et critique sur la prise en compte du développement durable dans le projet de PADD. Sa contribution sera transmise à l'équipe en charge du PLU-H.

Le PADD définitif est produit à l'échéance de fin 2015. L'enquête publique et la consultation des PPA seront ensuite mises en œuvre, pour une finalisation du PLU-H fin 2016 et un début de mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2017.

Principaux éléments de discussion

Les enjeux politiques de l'élaboration du PLU_H ont été rappelés par les deux VP en charge de son élaboration, Martine David et Olivier Brachet, puis les modalités de son élaboration présentées par Etienne Duquesnoy, chargé de mission de la révision du PLU-H (DGDU, Grand Lyon).

A l'issue du processus de concertation mené en amont (auprès des habitants, des professionnels, du conseil de développement, ...) 6 préoccupations reviennent systématiquement : la mobilité, l'habitat, la nature en ville, la qualité urbaine et patrimoniale, l'économie en ville et les impacts des grandes infrastructures sur le cadre de vie.

Par ailleurs, les orientations du projet de PADD visent à assurer la transition vers un autre mode de développement, en respectant le contexte législatif (lois Grenelle, loi Duflot...) : elles appliquent le projet porté par le SCoT (métropole multipolaire, les trois priorités politiques de développement économique et résidentiel, de solidarité sociale et territoriale, et de respect de l'environnement). Elles territorialisent un certain nombre de politiques publiques, développées par la Communauté Urbaine ou des PPA : Plan Climat Energie, Schéma d'Accueil des Entreprises, PDU du Sytral,...

Le projet de PADD fixe donc un nouveau cap : réussir la fusion entre PLU et PLH, réussir l'articulation entre PLUH et futur PDU, repenser l'organisation du territoire pour répondre aux urgences environnementales, répondre aux nouveaux besoins de développement économique (laisser la place d'activités en ville, et d'industries sur certains territoires)

Le Club a relu les 4 défis proposés dans le projet de PADD et souhaite y apporter divers compléments résumés ci-après. De manière générale, le Club DD exprime le regret que le défi environnemental apparaisse comme une contrainte, et le défi de solidarité comme un résultat. Le développement durable devrait replacer l'homme et l'environnement au centre des préoccupations, l'environnement et l'humain étant des opportunités, la solidarité étant une valeur. L'économie reste un moyen au service du projet global, dans un défi de métropolisation qui est autant politique que technique. Le Club DD se demande donc si le mot « défi » est adapté ?

Plus spécifiquement, le Club DD s'interroge sur la prise en compte du DD dans le projet de PADD comme suit :

Dans le défi métropolitain qui vise à « développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable », la valorisation des savoirs-faires existants sur la métropole lyonnaise (comme les métiers d'arts) est à renforcer. L'ajout de nouveaux équipements, offre commerciale et hébergements touristique semble secondaire, et en tout état de cause, à étudier conjointement avec les GES qu'ils engendreraient. En matière de projet urbain, la poursuite des GPV et des OPU est essentielle, En tout état de cause, l'attractivité du territoire passe par l'affirmation du rôle du Rhône et de la Saône comme socle patrimonial, et par une non banalisation des paysages et espaces naturels existants. La question de la desserte pour l'aviation d'affaires à Bron n'est pas traitée.

Dans le défi économique qui vise à « soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois », l'accueil de la logistique urbaine ne semble pas prioritaire : devrait être par contre renforcée la place de l'artisanat, qu'il soit commercial, de production ou de services et l'accompagnement de l'activité agricole périurbaine. La polarisation de l'offre tertiaire métropolitaine a des impacts négatifs potentiels, notamment en termes de déplacements domicile-travail qu'il convient d'appréhender. L'accompagnement de la modernisation des pôles commerciaux périphériques semble de faible intérêt.

Dans le défi de la solidarité qui vise à « développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants », le club DD regrette que la composante de l'humain et la dimension sociale semblent un peu oubliées alors que la solidarité sous-entend une mise en avant de cette valeur. L'importance accordée à la production neuve, « dissimule » l'enjeu majeur qui est l'effort considérable à faire sur la réhabilitation, le maintien du parc existant, l'accès au logement social. Le place de la gouvernance est à renforcer, ainsi que la place à l'innovation sociale et l'expérimentation sur de nouvelles façons d'habiter : habitat coopératif, lieux de convivialité, jardins partagés...

Dans le défi environnemental qui vise à « répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants », il importe les potentialités environnementales, les patrimoines naturels spécifiques de l'agglomération, ainsi que ses potentiels de ressources sont à mettre en valeur. La transition énergétique doit être réaffirmée, comme la nécessité de développer les ENR. Des liens sont à renforcer : entre densification urbaine, qualité de vie et modes de déplacements, mais aussi entre environnement et solidarité (ex : jardins pédagogiques, ...). La richesse des acteurs environnementaux et de leurs actions est une force du territoire lyonnais sur laquelle s'appuyer pour innover et mobiliser.

Le Club DD se propose de travailler sur les indicateurs lorsque le PADD sera stabilisé.

PROGRAMME

- 8h45 - 9h00** **Café d'accueil**
- 9h00 - 9h15** **Introduction et contexte de la séance**
Martine DAVID, Maire de Saint Priest, Vice-présidente déléguée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Olivier BRACHET, Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement
- 9h15 - 9h20** **Déroulement de la séance**
Denis POZZOBON, Directeur adjoint - Mission Coordination Territoriale, Grand Lyon
- 9h20 - 9h45** **Présentation du contexte de la révision du PLUH**
Etienne DUQUESNOY, Chargé de mission révision du PLU-H - Délégation Générale au Développement Urbain, Grand Lyon
- 9h45 - 10h00** **Echanges avec la salle**
- 10h00 - 10h15** **Présentation des ateliers**
Corinne Blanchet - Directrice, ABCD Durable
- 10h15 - 10h30** **Pause**
- 10h30 - 11h40** **Travail en ateliers**
Co animation de quatre ateliers par les personnels de la MCT, d'ABCD-Durable et de la DGDU :
- **Le défi métropolitain** : Développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable,
 - **Le défi économique** : Soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois,
 - **Le défi de la solidarité** : Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logement de tous les habitants,
 - **Le défi environnemental** : Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.
- 11h40 - 12h00** **Restitution / synthèse des travaux des ateliers par les rapporteurs**
- 12h00** **Conclusions et clôture**

INTRODUCTION ET CONTEXTE DE LA SEANCE	5
DÉROULEMENT DE LA SÉANCE	7
PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE LA RÉVISION GENERALE DU PLU-H	7
ECHANGES	9
PRÉSENTATION DES ATELIERS	13
RESTITUTION DES ATELIERS : AVIS SUR LE PADD DU CLUB DD.....	14
CLOTURE	18
SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 14 NOVEMBRE 2013.....	19
RESTITUTION DETAILLEE DES ATELIERS.....	20

INTRODUCTION ET CONTEXTE DE LA SEANCE

Martine DAVID

Maire de Saint Priest,

Vice-présidente du Grand Lyon

Déléguée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Bonjour à vous tous. Nous pensons tous à Michel Reppelin, aujourd'hui empêché de nous rejoindre pour des motifs personnels. Je suis heureuse de saluer Olivier Brachet, vice président en charge de l'habitat et du logement. J'ai coutume de dire que l'on ne se quitte plus depuis 2 ans, du fait de la révision du PLU-H.

Je salue les élus des différentes communes présents ce matin, fidèles au club développement durable. Je tiens à excuser Corinne Dubos, adjointe au développement durable à Saint Priest, qui représente notre commune au sein du club développement durable, mais qui est retenue ce matin en commission sécurité.

Je remercie également les collaborateurs du Grand Lyon, dans la diversité des directions, notamment Etienne Duquesnoy, Henry Bertrand, Christophe Marteau que je vois régulièrement pour travailler sur le PLU-H, mais aussi les collaborateurs qui travaillent pour le Club développement durable, notamment Denis Pozzobon, Anouk Dessouches, qui essaient de faire avancer cette importante notion dans notre agglomération. Je remercie enfin Gilbert Veyron, adjoint dans mon équipe.

Avant de poursuivre, je tiens à remercier Michel Reppelin pour l'initiative qu'il a prise de faire travailler le Club sur la révision générale du PLU-H, car ce plan est une affaire large, qui doit intéresser tout le monde, et il est essentiel que nous confortions les orientations qui seront prises pour les partager ensemble. C'est important que le club développement durable se mobilise aujourd'hui : ses apports seront autant d'éléments supplémentaires qui viendront enrichir notre travail, ce qui est essentiel.

Au niveau du Grand Lyon, nous avons décidé d'ouvrir la concertation auprès de la population en avril 2012. Gérard Colomb m'a délégué cette responsabilité, avec une demande réaffirmée de multiplier le plus grand nombre de concertation avec ceux qui font vivre le territoire. Nous avons aussi concerté depuis un an avec les professionnels de l'immobilier et de l'habitat (aménageur, notaires, paysagistes,..) et ce travail sera restitué le 25 novembre prochain. Enfin, un travail plus spécifique a été réalisé par notre équipe technique avec les bailleurs sociaux : en effet, un certain nombre d'actions seront à construire avec eux

Nous avons également saisi le conseil local de développement, qui fournit une réflexion dense depuis des années (nature en ville, densité, ..) : le conseil local de développement a choisi de travailler à l'échelle de 6 des 9 bassins de vie (Rhône Amont, Val-de-Saône, Val d'Yzeron, Lônes et Coteaux du Rhône, Porte des Alpes, Lyon-Villeurbanne) et présenté ses conclusions le 29 mai dernier. Le rendu de ses travaux est très riche et je vous invite à aller le consulter. Le travail en 6 groupes de travail territorialisés ont permis un échange riche entre habitants, élus et associations. Le conseil local de développement a ainsi proposé une vision, restitué dans des fiches qualitatives.

Auprès du grand public, depuis le 1^{er} trimestre de cette année (de février à octobre 2013), nous avons mis en place une série de 58 réunions publiques, que nous avons animées, Olivier Brachet et moi-même. Ce fut un exercice exigeant mais très intéressant. Cela a nécessité, de la part des collaborateurs du Grand Lyon et de l'agence d'urbanisme, un travail important. Nous en avons été récompensés, car le dialogue et les différents regards ont été très intéressants. Ce sont plus de 5.000 habitants, très divers, qui se sont emparé de cette vision, et ont contribué à ce que nous disposions aujourd'hui d'une matière très riche, qui a été présenté au Conseil de Communauté du 24 juin 2013. Nous avons eu un débat, sans vote, ce qui a permis également l'expression de tous les groupes politiques.

Aujourd'hui, nous avons donc matière à poursuivre la révision générale avec les orientations majeures contenues dans le PADD.

S'il y aura une interruption des échanges avec les acteurs du territoire lyonnais pendant quelques mois (d'ici mars 2014), cela n'empêchera pas aux collaborateurs du Grand Lyon de continuer à travailler sur les orientations, de progresser sur leur traduction opérationnelle.

Dés le renouvellement du Conseil Communautaire en 2014, il faudra rapidement être opérationnel, pour aller vers l'enquête publique, avec l'objectif de boucler la révision en 2015.

Je me réjouis de l'initiative de M. Reppelin : j'attends aujourd'hui un regard critique « développement durable » sur les orientations générales : en effet, nous avons eu, à ce jour, principalement un regard réglementaire. Mais sur de nombreux thèmes, comme par exemple celui de l'habitat, il reste de nombreuses questions qui restent ouvertes, sans préjugé.

Avant de vous laisser travailler, et de vous souhaiter un échange riche et fructueux, je renouvelle mon contentement de vous accueillir à St Priest. N'hésitez pas à solliciter les services de la Mairie si vous avez besoin de quelque chose durant la matinée. Je vous souhaite un très bon Club à vous tous.

Olivier BRACHET

Vice-président du Grand Lyon

Chargé de la politique de l'habitat et du logement

Merci à Martine David de nous accueillir. Avant toute chose, je voulais vous indiquer que nous ne sommes « que fiancés ». Le travail de « mariage » du PLU et du PLH est en cours de préparation : le mariage est notre défi à tous.

Et il est très important que l'on puisse mesurer que ce mariage entre PLU et PLH permette à chacun d'être gagnant. Votre regard et votre observation peuvent nous y aider. En effet, nous venons de cultures différentes : la planification, l'habitat. Dans le PLU la compétence forte tourne autour de l'usage du sol, de la localisation de l'habitat relativement aux infrastructures, aux divers espaces du territoire, ... Dans le travail du PLH, nous disposons de données complémentaires, comme par exemple le fichier de la demande en logement. Il va falloir croiser nos visions sans réduire leurs ambitions, il va falloir additionner des choses sans les réduire : l'exercice nécessite beaucoup de vigilance pour que les outils se renforcent mutuellement

Nous avons déjà bien progressé : par exemple, le précédent PLH s'était peu appuyé sur la concertation avec la population et la société civile. Dans la démarche de révision en cours, nous avons rencontré les différents publics à l'échelle de chacune des 58 communes. C'est nouveau, et c'est important car les gens ont des préoccupations à nous transmettre : 50% des français craignent d'être sans abri, sont inquiets pour leur avenir, celui de leurs parents et de leurs enfants ; de nombreux habitants se demandent comment imaginer le parcours de logement, tout au long de leur vie.

Certains sujets sont difficiles à appréhender : c'est le cas des réponses à apporter en matière d'habitat : il est essentiel de revenir à l'expression des besoins, de concilier la conservation de l'environnement et toute la place nécessaire à la nature en ville, tout en répondant aux besoins en logement. Il importe de changer de regard : au lieu de craindre les partis-pris de « bétonneurs », les habitants doivent aussi se placer dans une problématique de besoins.

Avec la concertation, on réalise que l'on peut partager ces problématiques : diverses crises arrivent en même temps : crise du logement, en quantité, mais aussi en qualité ; crise de l'emploi ; crise environnementale et de durabilité. De nouvelles préoccupations marquent notre société : le séquençage des parcours résidentiels (liés aux changements de vie plus fréquents : séparations, mutations, changements professionnels, ..), l'importance accrue des besoins en hébergements d'urgence, la nécessité de constructions durables, de lutter contre la précarisation énergétique, ... doivent être prises en compte dans les politiques publiques. Cela représente des dépenses publiques importantes. Par exemple l'île de France consacre 1,5 millions d'euros / jour pour le logement d'urgence, les actions de relogement de roms à Oullins a eu un coût de 1 millions d'euros il y a quelques années. Il faut se projeter dans l'avenir, et tenter de prévoir les futures évolutions dès aujourd'hui, car les décisions d'aujourd'hui façonnent le logement des 50 à 100 prochaines années. Toutes ces questions rentrent dans le débat, et vont prendre des résonances élargies avec la métropole.

Quoi qu'il arrive, après les élections, il faudra revisiter le PLUH en tenant compte des compétences du Conseil Général qui seront intégrés dans la métropole. Nous serons certainement interpellé pour croiser de nouvelles données : cartographie du RSA / cartographie du logement social / localisation des populations sur le Grand Lyon, ... Nous progressons vers une prise en charge plus complète, plus cohérente, du territoire.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Denis Pozzobon

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable
Directeur Adjoint de la Mission Coordination Territoriale, DG, Grand Lyon*

Denis POZZOBON présente les **différentes interventions programmées** (voir programme ci-dessus). Il remercie les intervenants de leur participation à la rencontre. Il mentionne notamment que quatre ateliers, correspondants aux quatre défis retenus pour le PADD à ce jour, seront l'occasion de formuler un avis critique développement durable.

Dans chaque groupe, les conclusions seront formulées dans des fiches de restitution abordant les enjeux du PADD, ses orientations d'actions actuelles. Un temps de travail permettra également un début de réflexion sur les indicateurs stratégiques pour évaluer les résultats obtenus pour chaque défi.

Les conclusions des travaux en ateliers seront transmises, comme contribution, au dossier du PLUH.

PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU-H

Etienne DUQUESNOY

*Chargé de mission révision du PLU-H
Délégation Générale au Développement Urbain, Grand Lyon*

| Support de présentation en **Annexe 1**

Synthèse de la présentation : E Duquesnoy a présenté *la procédure en 4 étapes* de la révision générale du PLU-H, situé son *état d'avancement*, puis a présenté de manière synthétique le *PADD organisé autour de quatre défis*, sur lesquels le Club DD est saisi aujourd'hui pour une relecture critique.

La préparation de l'engagement de la révision du PLU-H a eu lieu en 2011.

Première étape de la procédure formelle, la **délibération de prescription d'avril 2012** a défini ses objectifs et ses modalités de **concertation**, qui a permis d'associer largement en 2012-2013 pour alimenter les orientations du PADD :

- les élus communaux (2 rencontres par Conférence Locale des Maires - l'une sur les enjeux, l'autre sur les orientations – et 2 rencontres dans chaque commune pour préciser les enjeux à l'échelle de la commune en 2013 et préparer les réunions publiques mises en place en 2013) ;
- le grand public : par une information via un site internet, des documents de communication, et surtout l'organisation de 58 réunions publiques qui ont mobilisés près de 5.000 grands lyonnais ;
- les professionnels de l'immobilier et de l'habitat : leur association est un choix volontaire des porteurs du PLU-H, donc non obligatoire. Elle mobilise une quinzaine de professionnels, en deux temps : un bilan du PLU en vigueur, et un travail sur le futur règlement du PLUH
- les PPA (personnes publiques associées) : en ateliers thématiques ou par territoires
- les instances de participation citoyenne : notamment le Conseil Local de Développement du Grand Lyon mais aussi dans certaines communes, les instances locales existantes, comme les conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux, associations,...

Deuxième étape de la procédure, conformément aux obligations réglementaires (article L123-9 du code de l'urbanisme), **le PADD a été débattu en Conseil de Communauté du 26 juin 2013**. Ce débat n'a pas fait l'objet d'un vote : le contenu du PADD n'est donc pas figé, mais le sera lors de la délibération arrêtant le projet fin 2015. Ce débat doit continuer par des débats au sein des conseils municipaux (30 communes l'ont fait à ce jour).

Troisième étape de la procédure, envisagée au deuxième semestre 2015, un Conseil Communautaire fera le bilan de la concertation préalable, et arrêtera le projet, pour permettre, en 2016 de réaliser la consultation des PPA et la mise en enquête publique.

La *quatrième étape de la procédure*, visée fin 2016, sera la **délibération d'approbation du PLU-H**, pour une mise en œuvre du PLU-H à partir du 1^{er} janvier 2017. Le PLU-H a une longévité d'une dizaine d'années.

Dans les différentes scènes de concertation, 6 sujets reviennent systématiquement :

- **Mobilité** : comment améliorer les conditions de mobilité, de déplacement dans certains territoires ? La révision du PDU, annoncé au début du prochain mandat, devra permettre de planifier conjointement la développement urbain et le développement des transports en commun ;
- **Habitat** : les questions de l'accès au logement social, de sa répartition territoriale, des parcours résidentiels, du coût de la réhabilitation énergétique, de la maîtrise des coûts d'acquisition du foncier, ont été soulevés et pris en compte dans la rédaction du PADD ;
- **Nature en ville** : des habitants font remonter la nécessité d'offrir plus de proximité à la nature pour chacun des grands Lyonnais, de renforcer la place de la nature dans les zones les plus denses et minérales, mais aussi de poursuivre la protection des zones naturelles et agricoles ;
- **Qualité urbaine et patrimoniale** : il s'agit de l'intensification de la ville qui amène des craintes. La réponse qui a été donnée est que l'intensification n'est pas à penser de manière uniforme, mais doit être traitée en fonction des capacités et singularités de chaque quartier, commune et territoire ;
- **Economie en ville** : face à la pression foncière qui s'exerce souvent au profit de l'habitat, la question est de maintenir sur certains îlots des emplois, artisanaux et de services, pour favoriser des emplois proches de l'habitat et générer moins de besoin de déplacements ;
- **Impacts des grandes infrastructures** (routières, ferroviaires, aéroportuaires,...). En effet, celles-ci génèrent des coupures qu'il faut accompagner par une organisation urbaine qui maintienne un cadre de vie de qualité sur l'ensemble du territoire.

Les orientations visent à assurer la **transition vers un autre mode de développement, en respectant le contexte législatif**, telles que *les lois Grenelle* qui soulignent l'importance des enjeux climatiques, énergétiques, de la préservation des ressources et de la biodiversité, mais aussi *les lois sur l'habitat, comme la loi Duflot* de janvier 2013 qui rappelle la nécessité de poursuivre la production de logements sociaux et d'en améliorer la répartition territoriale.

Les orientations doivent **appliquer le projet porté par le SCoT de l'agglomération** : métropole multipolaire, organisée autour de trois choix politiques : le développement économique et résidentiel, de la solidarité sociale et territoriale, et le choix de l'environnement

Les orientations doivent **territorialiser un certain nombre de politiques publiques**, développées par la Communauté Urbaine ou des PPA : Plan Climat Energie, Schéma d'Accueil des Entreprises, PDU du Sytral,...

Enfin le PLU-H doit répondre à un **nouveau contexte : celui d'urgences environnementales**, qui nécessitent que le Grand Lyon pense différemment l'évolution de son territoire, par exemple pour éviter les émissions de GES par une meilleure maîtrise des déplacements,

Le PLU-H se fixe donc un nouveau cap : réussir la fusion entre PLU et PLH, réussir l'articulation entre PLUH et futur PDU, repenser l'organisation du territoire pour répondre aux urgences environnementales, répondre aux nouveaux besoins de développement économique (laisser la place d'activités en ville, et d'industries sur certains territoires)

Les défis sont ensuite présentés (à retrouver dans les PPT et le PADD).

ECHANGES

Marie Laure RUÉ (*conseillère au développement durable, commune de Charly*) : après une lecture attentive, je ne me suis pas retrouvé au niveau de l'énergie. Un PLU doit permettre *d'évaluer et de diagnostiquer le potentiel en ENR* sur une commune, sur un territoire. Le PLU doit ainsi être un outil fort vers la transition énergétique, qui aidera aussi le Plan Climat. Cette identification du potentiel en ENR est très difficile, c'est le moment de le faire et c'est très important pour les communes. Va-t-on en parler dans la suite ? C'est ma préoccupation et ma question.

Etienne DUQUESNOY (*chargé de mission révision du PLU-H, DGDU, Grand Lyon*) : La révision du PLUH est soumise à évaluation environnementale. Dans ce cadre, nous aurons à réaliser un état initial de l'environnement : nous démarrons ce travail, nous avons déjà un prestataire spécifique qui doit nous accompagner. Le travail sur les ENR est complexe à réaliser à l'échelle de l'agglomération lyonnaise. Je ne sais pas si c'est un oubli dans ce document, ou s'il est mentionné quelque part, mais on a bien en mémoire cet aspect dans les prochains travaux à réaliser.

Guy DAVID (*maire de St-Germain-au-Mont d'Or, et membre de la commission urbanisme au Grand Lyon*) : Le PADD est un élément de satisfaction, un engagement et aussi une occasion d'interrogations et de critiques pour l'évolution à venir.

La première critique concerne la structuration politico-philosophique du document de PADD. En effet, le document mets en avant 4 défis : c'est intéressant de se fixer pour l'avenir des défis. Mais à la lecture, on s'aperçoit de leur nature totalement différente :

- L'un parle de contraintes : c'est le défi environnemental
- L'autre parle de contexte, en particulier technique et politique : c'est le défi métropolitain
- Un autre parle de valeur : c'est le défi de la solidarité
- Le dernier parle, à mes yeux, de moyens : c'est le défi économique

Quand ensuite, on veut se fixer des moyens pour les atteindre, et surtout aussi des indicateurs pour évaluer les résultats atteints, c'est difficile d'avoir des niveaux aussi différents, sur le plan de leur analyse et de leur rédaction. C'est à mon avis, une première remarque qui mérite d'être prise à bras le corps des élus du Grand Lyon et des collaborateurs techniques du Grand Lyon et des communes qui le constitue.

La deuxième remarque concerne la question de la mobilité et des déplacements. Cette question est soulignée par tous comme une vraie préoccupation, mais elle disparaît « en importance » dans le PADD. Je pense que la question des déplacements et de la mobilité souffre de deux maux :

- La « concurrence » entre le Grand Lyon et le Sytral : je choisis d'utiliser le mot « concurrence » pour provoquer votre réflexion... en fait, il n'y a pas une concurrence au sens littérale du terme, mais si l'on se remémore les débats, il existe une forme de concurrence de nature politique, à plus grande échelle, par rapport au département et aussi par rapport à la métropole en constitution.
- L'« influence du PDU » : c'est normal que la question des déplacements soit « sous influence » du PDU, mais aujourd'hui, il y a un phénomène gênant d'attente de voir ce que va faire l'autre, quelles responsabilités l'autre va prendre. Je trouve que l'on manque l'occasion de poser la question des déplacements au centre de 2 défis, économique et environnementale. A nouveau, on ne place pas la mobilité à sa place

Mr Duquesnoy, vous l'avez constaté comme moi que la question de la mobilité est arrivée en première place des préoccupations exprimées lors des réunions publiques de concertation. Mais elle « disparaît » en importance dans les documents de PADD aujourd'hui présentés pour débat aux conseils municipaux.

Il y a un troisième point sur lequel je voudrais insister. Vous savez tous que l'agglomération est composée en 3 zones : l'hyper-centre (Lyon - Villeurbanne), la première couronne et la périphérie.

Je pense que les enjeux d'une grande structure se jouent par la marge. Un écrivain a écrit « c'est la marge qui tient la page ».

Ce n'est pas parce que j'habite dans une commune de la périphérie que je vous interpelle aujourd'hui, même si cette situation me donne un regard particulier. Je n'ai pas le même regard sur le centre, que quelqu'un qui y habite, et quelqu'un du centre n'aura pas le même regard que moi sur la périphérie.

Je pense que, si l'on ne pose pas clairement la nature différente de ces trois territoires, on va manquer l'occasion d'un vrai débat démocratique. Il y a un enjeu central sur la densification, c'est un sujet dont on ne peut pas parler de la même manière dans l'hyper-centre, la 1ère couronne (Caluire,...), ou la périphérie (Val de Saône,...). Pour ma part, je vous propose comme élément de réflexion, un triangle à 3 sommets que j'utilise quand je discute avec mes administrés : la densification, l'environnement et la diversification. Je pense que cela permettrait d'ouvrir la porte, leur immeuble, leur lotissement, pour un dialogue renforcé avec nos concitoyens.

Si on manque l'occasion d'en débattre avec les habitants lors de cette révision, on reporte cet échange de 10 ans, durée de vie du PLU-H, comme vous l'avez mentionné. Or, sur les évolutions énergétiques (soulevées par Mme Rué) et de mobilité (que j'aborde), nous sommes dans une période charnière à ne pas rater, pour que les évolutions souhaitées soient partagées.

Jean Luc MARTINEZ (*maire adjoint, commune de Décines-Charpieu*) : Je rebondis sur les propos de Guy David. On ne peut pas avancer sur la construction de logements, sans souligner l'importance des déplacements. J'ai, pour ma part, une question urgente : j'aimerais avoir un retour rapide sur le point de vue des professionnels que vous avez collecté, puisque c'est qu'en même eux qui, souvent, apporte de gros financements.

Etienne DUQUESNOY (*chargé de mission révision du PLU-H, DGDU, Grand Lyon*) : Concernant la concertation avec les professionnels, je rappelle que l'année 2013 a été consacré à un certain nombre d'échanges avec eux pour collecter leurs retours sur l'application du PLU opposable. On n'a donc pas encore travaillé sur la manière de rédiger les règles du futur PLU-H. On a plutôt fait le travail d'analyse des règles actuelles, pour voir comment elles fonctionnent et où des difficultés ont été rencontrées. Les débats ont été organisés autour de 4 thèmes :

- Les conditions règlementaires de production de l'habitat,
- Les conditions règlementaires de production d'immobilier pour l'activité économique en ville,
- Les conditions règlementaires de mise en œuvre des dispositifs favorisant l'énergie,
- La qualité des formes urbaines, architecturales et paysagères.

Nous avons mobilisé des représentants des constructeurs, des promoteurs, des paysagistes, des architectes, des notaires,...

Sans être exhaustif (car la plénière de restitution est en cours de préparation), on peut retenir quelques points :

- Concernant la qualité urbaine, traduite par un certain nombre de règles, comme par exemple la discontinuité, il n'y a pas de remise en cause par les professionnelles ;
- Par contre, il existe des interrogations sur les éléments qui permettent de produire les logements / objectifs SCOT / que doit décliner le PLU-H. Cela impacte un certain nombre de règles. Par exemple, en ce qui concerne les normes de stationnement, aujourd'hui la règle est uniforme sur l'ensemble du territoire d'agglomération. Une étude est lancée, car l'idée serait de territorialiser ces normes, en fonction des territoires, et notamment en fonction de la proximité aux transports collectifs ;
- Concernant la nature en ville, si l'on constate que l'enjeu est largement partagé avec les professionnels, quand l'on aborde la question de surcoûts, les professionnels souhaitent que cela soit quelque chose de mesuré et maîtrisé.

Jean Luc MARTINEZ (*maire adjoint, commune de Décines-Charpieu*) : J'ai bien entendu que, concernant le stationnement, ce serait « plus variable », selon les territoires. Pouvez-vous nous expliquer quelles seraient les tendances lourdes ? On sait bien que, quand on espère moins d'un stationnement par logement, dans la vraie vie, il y a 2 voitures par famille, dont 1 seule garée au parking alloué le soir. Cette question se pose différemment selon que l'on est dans l'hyper-centre, la première couronne ou la périphérie. Vers quelle tendance va-t-on sur ce sujet du stationnement qui est de plus en plus sensible ?

Henry BERTRAND (*responsable du Pôle Planification, DGDU, Grand Lyon*) : Justement pour répondre à cette question, on a besoin d'un diagnostic précis sur l'état du stationnement (les parkings sont ils occupés ?...), diagnostic qui n'a jamais été fait. On s'aperçoit que notre système de stationnement actuel est lié au zonage, et cela ne fonctionne pas bien partout. Il faut aller plus loin dans la connaissance du problème, c'est pour cela que l'on envisage sérieusement d'avoir une cartographie avec des normes de stationnement qui s'appuient vraiment sur les besoins au niveau du territoire. Mais pour faire cette carte, il faut avoir des ratios sérieux de stationnement, il faudra étudier cela finement.

Jean Luc MARTINEZ (*maire adjoint, commune de Décines-Charpieu*) : je n'ai pas compris votre réponse. On va vers plus de stationnement, ou moins de stationnement ?

Henry BERTRAND (*responsable du Pôle Planification, DGDU, Grand Lyon*) : Cela va dépendre: par exemple dans des communes périphériques, sans gare, on aura peut être des normes de stationnement en zones pavillonnaires qui sont trop faibles : les gens ont vraiment besoin de 3 voitures. A l'inverse, on a des secteurs de centralités dans les communes, où l'on a le métro, le tramway, le bus, où l'on voit que les normes de stationnement sont trop hautes. D'autre part, dans ces secteurs, on voudrait intensifier la ville et on a un peu de mal à tout faire rentrer (stationnement, nature en ville, infrastructures de TC) : le stationnement prend de la place, a un coût. On doit intégrer ces données là. Le but est tout de même d'encourager l'utilisation des transports en commun et de réduire la place de la voiture, tout en ayant conscience qu'à certains endroits ce n'est pas du tout possible. Il faut étudier ces aspects finement : on a donc recruté un BE spécialisé pour nous aider en la matière.

Jean Luc MARTINEZ (*maire adjoint, commune de Décines-Charpieu*) : J'aimerais bien comprendre. Sur une même commune, vous pouvez avoir des situations très différentes. Par exemple, à Décines, dans le nord de la commune, le territoire est assez bien équipé en transports collectifs, par contre dans le sud, c'est moins le cas. Allez vous étudiez finement aussi, au sein d'une même commune ?

Henry BERTRAND (*responsable du Pôle Planification, DGDU, Grand Lyon*) : Oui, justement. On pourra avoir, dans une même commune, des normes différentes de stationnement, pour un même zonage, car il sera aussi tenu compte de l'accessibilité aux transports en communs.

Olivier BRACHET (*Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement, Grand Lyon*) : Dans les enjeux stationnement, je voudrais rappeler qu'il y a un fort enjeu de prix. Dans les secteurs tendus pour la densification urbaine, on ne pourra pas arbitrer qu'en fonction de la mobilité en voiture, on devra arbitrer sur d'autres critères, tenir compte d'autres besoins, comme l'habitat, les transports doux, la nature en ville.

Thierry HAON (*maire adjoint à Corbas, élu à l'environnement et au développement durable*).

Le problème du stationnement est récurrent dans les communes, particulièrement dans la notre et qui remonte clairement dans nos conseils de quartiers. D'ailleurs je voudrais faire porter mon propos sur la participation citoyenne.

Je propose d'ajouter un défi au PADD : le défi démocratique. On parle des débats organisés dans les communes : 4000 habitants touchés dans ces réunions, je trouve que c'est insuffisant sur une agglomération aussi importante que Lyon. Martine David a mentionné également le conseil local de développement, mais on ne sait pas comment il marche, comment il fonctionne, on n'est pas trop au courant.

Pour ma part, constatant qu'un certain nombre de communes travaillent avec des conseils de quartiers : je pense que c'est à cette échelle qu'il faut travailler, qu'il faut organiser le débat démocratique, qu'il faut favoriser le dialogue et faire régulièrement remonter des questions. A Corbas, c'est dans nos 4 conseils de quartier que remontent les préoccupations sur la mobilité, l'habitat, la sécurité.

On ne pourra pas faire fonctionner le projet de métropole, sans se doter d'un défi démocratique. Je fais partie des élus qui restent sceptiques par rapport à la place que l'on va laisser aux communes dans la métropole : pour moi, la participation des communes dans les bassins de vie est insuffisante. Je m'interroge encore : quelle va être la compétence des communes dans ce projet de métropole ?

Concernant les orientations du PADD, et leur traduction à Corbas, j'ai deux préoccupations.

En matière d'habitat, nous avons une forte volonté de créer des logements sociaux, mais nous sommes entourés de zones d'agriculture périurbaine, et la difficulté sera de disposer de foncier. En matière de mobilité, nous sommes mal desservis en transports collectifs : quel est le rééquilibrage prévu à l'échelle de l'agglomération ?

Gilbert VEYRON (*élu municipal, St Priest*) : Concernant la problématique du stationnement, il me semble qu'il existe une proportion non négligeable de garages qui sont utilisés pour autre chose : connaît-on leur nombre ? L'importance de ce phénomène ? Quelle offre existe pour le rangement ? Quid de nos anciennes caves et greniers ? On les remplace par quoi ?

Etienne DUQUESNOY (*chargé de mission révision du PLU-H, DGDU, Grand Lyon*) : En réponse à Mr Haon de Corbas concernant l'insuffisance de la participation des habitants, je rappelle que 58 réunions publiques

a nécessité la mobilisation de beaucoup d'énergie, et est significativement important. Je souligne que la mise en œuvre d'outils internet, dont le site, est une nouveauté : cela permet de disposer d'information, et que l'on a ouvert la possibilité de transmettre des remarques également via internet, donc de ne plus aller en mairie pour remplir des registres. Effectivement, on arrive aux chiffres énoncés tout à l'heure, malgré une mobilisation importante des élus et techniciens.

Olivier BRACHET (*Vice-président chargé de la politique de l'habitat et du logement, Grand Lyon*) : La concertation organisée dans le cadre de la démarche portée par le Grand Lyon pour la révision du PLU-H n'intègre pas les réunions (qui ont été nombreuses) organisées par les communes elle-même avec leurs conseils et comités de quartiers, comme cela a été le cas dans certains arrondissements de Lyon avec de nombreuses réunions avant et après nos réunions. Le chiffre de 4.000 habitants ne traduit pas la réalité de la concertation PLU-H.

Deuxième point que je tiens à souligner, dans les enjeux de la solidarité du PLUH, nous avons intégré un enjeu sur la gouvernance, car on pense qu'il faut renforcer les lieux de débats et consolider les modes de gouvernance de proximité. Nous avons déjà des pratiques existantes, comme les ILHA (instances locales de l'habitat et des attributions) mises en place avec la Conférence Locale du logement. Je pense qu'il faudra que dans chaque territoire il y ait des moyens mis en place pour permettre une concertation de proximité sur le logement.

Concernant la métropole, puisque je suis en charge d'un groupe de travail sur la solidarité, je voudrais souligner qu'aujourd'hui, ce qui est important c'est la complémentarité des compétences du Conseil Général et du Grand Lyon. Dans mon domaine, celui de la solidarité, la grosse question, c'est beaucoup ce que va nous imposer l'Etat : si le DALO, ou l'hébergement d'urgence entrent dans les compétences de la métropole, cela va être beaucoup plus tendu.

Geneviève ANCEL (*Grand Lyon*) : Je pense qu'il faut partir de la capacité du « pouvoir agir » qui émerge partout : au delà du NIMBY, des revendications négatives d'une part de la population qui refuse les évolutions, il existe aussi une part importante de citoyens qui font part et démontrent leur capacité de prendre en charge leur avenir.

J'aimerais rendre hommage au travail remarquable qui a été fait en matière de débats et de réunions publiques pour le PADD, néanmoins, il me semble que la forme pourrait évoluer : lorsque l'on fait se rencontrer des cantonniers avec des membres de conseils de quartiers pour rêver à l'avenir, on crée du matériau de grande qualité, on trouve une capacité à se projeter exceptionnelle. En matière d'habitat, on peut imaginer faire rêver ensemble des gens très divers, avec des réalités de vécus très diverses, des habitants avec des bailleurs. De la rencontre de leur vécu, on produit des choses exceptionnelles.

En partant de la réalité du vécu des gens, on peut mettre en scène, dans le logement, la vie, l'entraide, la solidarité, et créer de l'innovation (l'habitat partagé, le co- working, ..).

Prenons l'exemple de la Recherche et Développement de SEB, qui cherche comment avoir du matériel de cuisine partagé.

Pourquoi nous, techniciens du Grand Lyon, pouvons nous être capables d'intégrer aussi cette dimension de partage et de solidarité dans le PLU-H ? La réponse est évidente : c'est en partant d'une démarche participative, s'appuyant sur le vécu des habitants ... ce n'est pas seulement en nous appuyant sur nos projections de chiffres, techniques et politiques, mais c'est en partant des capacités vivantes et humaines en matière d'habitat et d'urbanisme.

François ZANETTE (*chargé de mission développement durable, Saint Priest*)

Je voudrais témoigner de ce que St Priest a mis en place en matière de concertation : en effet, c'est un très important chantier de concertation que la commune a organisé, en complément de la démarche de PLU-H animé par le Grand Lyon. Nous avons défini plusieurs thématiques, et sur chaque thématique, les habitants ont été conviés successivement à une formation citoyenne, puis à des ateliers et des réunions publiques, pour faire remonter la voix des habitants.

PRÉSENTATION DES ATELIERS

Corinne Blanchet

Directrice, ABCD Durable

Des ateliers ont été mis en place, pour :

- Donner un **avis construit** sur les quatre défis au regard du développement durable
- **Compléter, préciser**, si nécessaire, les thèmes et sous thèmes déclinant les orientations pour chaque défi

Ces propositions contribueront à la rédaction du PADD après avoir été expertisées par l'équipe de la DGDU.

Atelier 1	Le défi métropolitain : Développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable
Atelier 2	Le défi économique : Soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois
Atelier 3	Le défi de la solidarité : Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants
Atelier 4	Le défi environnemental : Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

Les modalités de travail sont rappelées.

Chaque atelier est animé par un technicien du Grand Lyon. La restitution est assurée par un

	ANIMATEUR	RAPPORTEUR
Atelier 1 Le défi métropolitain	Christophe Marteau Grand Lyon	Yann Berlizon, Lyon
Atelier 2 Le défi économique	Etienne Duquesnoy Grand Lyon	Jean Louis Martinez Décines
Atelier 3 Le défi de la solidarité	Henry Bertrand Grand Lyon	Rachel Loiseau Tassin-la-demi-lune
Atelier 4 Le défi environnemental	Denis Pozzobon Grand Lyon	Denis Pozzobon Grand Lyon

RESTITUTION DES ATELIERS : AVIS SUR LE PADD DU CLUB DD

Atelier 1

Le défi métropolitain
Développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable

Animateur : Christophe Marteau (DGDU / Grand Lyon)

Rapporteur : Yann Berlizon (apprenti / Ville de Lyon)

Participants : Marroco (resp. urbanisme, Vaulx-en-Velin), Campion (A21, Val de saône),....

Remarque préalable : L'atelier a trouvé le temps trop court pour réaliser l'exercice demandé, notamment pour avoir le temps de faire l'exercice sur les indicateurs. Nous proposons qu'une fois le PADD stabilisé, un autre Club DD soit l'occasion de proposer des indicateurs. Aujourd'hui, nous avons principalement réfléchi sur les orientations.

Favoriser **l'économie d'excellence et la métropole des savoirs** relève d'une **priorité forte**. Il faudra veiller, dans le cadre du renforcement des pôles universitaires, à prévoir des transports permettant la liaison entre les différents pôles pour des cursus mixtes, à renforcer la vie étudiante autour des campus. Il faudrait également valoriser le patrimoine local et les savoirs faire existants de la métropole lyonnaise, comme par exemple les métiers d'arts. Enfin, il faudra prévoir des expérimentations sur les ENR pour renforcer ces savoirs d'excellence sur la métropole.

En matière **d'offre commerciale, de grands équipements et d'hébergement touristique**, l'atelier estime qu'il existe déjà beaucoup de choses sur Lyon, notamment dans l'hyper-centre. L'orientation relève d'un niveau de **priorité moyen**. On relève en effet des manques en termes d'équipements nautiques, et de transports pour accéder à certaines installations existantes, avec par exemple, une saturation fréquente du parc de Miribel-Jonage l'été, et des difficultés d'accès à certaines piscines. Cela renvoie au problème du changement climatique et des besoins qui vont croître en termes de zones de rafraîchissement.

Concernant l'orientation « faire rayonner l'agglomération à partir de **grands projets urbains et économiques** », nous avons *diversément mis en avant* les niveaux de priorités des orientations d'actions de ce thème. Il nous semble **incontournable de poursuivre la réalisation des Grands Projets de Ville et des Opérations de Renouvellement Urbain**, tels que la Duchère, Vaulx-en-Velin, ou la Part Dieu, et aussi d'accompagner la régénération de la Vallée de la chimie en lien avec le fleuve, et aussi d'exploiter des espaces à marques urbaines à proximité des périphériques, qui se sont développés « sans normes » et offre un potentiel intéressant en vue d'une densification au sein de la métropole.

Il est de **priorité incontournable** de « développer l'agglomération en synergie avec **l'accessibilité métropolitaine et les réseaux d'information** », notamment d'améliorer la réflexion sur l'amélioration de la desserte aérienne en ayant une réflexion à la fois sur la capacité aérienne du territoire mais aussi sur les nuisances induites.

De **priorité également incontournable** : le développement d'un **cadre de vie attractif en s'appuyant sur le patrimoine naturel et bâti remarquable**. La valorisation et la mise en réseau des espaces naturels emblématiques devront veiller à ne pas banaliser les espaces naturels, et ne surtout pas les traiter de manière uniforme. Il convient d'affirmer le Rhône et la Saône comme socle patrimonial commun, en renforçant le transport fluvial (marchandises, habitants) (sans oublier également le canal de Jonage). Cela passera par le réaménagement des berges : on peut regretter, sur ce point, qu'il ne soit pas étendu au-delà de la métropole, pour permettre par exemple de venir en vélo de Macon à Lyon. Enfin, la valorisation des sites bâtis remarquables doit veiller à ne pas banaliser les paysages, et est incontournable pour faire l'attractivité du cœur de la métropole.

Un thème nous a semblé « manquer » : il s'agit de l'amélioration de la desserte pour l'aviation d'affaires (Bron).

Atelier 2	<p style="text-align: center;">Le défi économique</p> <p style="text-align: center;">Soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois</p>
Indicateurs stratégiques pour suivre les résultats obtenus	<p>Croisement entre « création de surface de plancher » et « création et maintien d'emplois et de postes d'insertion</p> <p>Eléments de mesure pour croiser : surface bâti / emploi créé ou maintenu, globalement mais aussi spécifiquement, par exemple « emploi agricole rapporté aux surfaces agricoles bâties »</p> <p>Enquête ménage déplacements ou enquête INSEE pour mesurer l'adéquation entre besoins de travail et services de vie (emploi de proximité)</p> <p>Suivi de l'équilibre logement produits et zones économiques (créations nettes)</p>

Animateur : Etienne Duquesnoy (DGDU / Grand Lyon)

Rapporteur : Jean Luc Martinez (1^{er} adjoint de Decines)

Participants : Corbas, St Germain-au-Mont d'Or, Mions, St Priest, Décines

« Garantir les capacités de développement et de renouvellement des **zones d'activités économiques dédiées** » est d'une **importance forte, mais pas incontournable**. Il s'agit d'identifier des gisements fonciers, permettant la réalisation de nouvelles implantations d'entreprises ou de zones économiques. On sait que l'enveloppe foncière dédiée à l'activité économique est « maîtrisée » donc il faut pouvoir la préserver : l'objectif est bien de renouveler, sur un foncier contraint, un certain nombre de secteurs de zones d'activités économiques, pour permettre l'implantation de nouvelles activités ou le développement de celles déjà existantes.

« Favoriser le maintien et le développement des activités économiques diversifiées « dans la ville », est d'une **importance forte, avec quelques disparités d'appréciation des orientations d'actions proposées**. Alors que « favoriser une offre foncière et immobilière diversifiée et abordable dans les tissus de centre » est incontournable, de même il est prioritaire de renouveler, sous une forme plus urbaine, les sites économiques en mutation situés en limite de la ville centre et de la 1^{ère} couronne, et aussi d'introduire une part de mixité urbaine dans des grands secteurs à dominante économique de première et deuxième couronne.

Par contre, « créer les conditions d'accueil de la logistique urbaine » n'est ni incontournable, ni prioritaire.

La question de l'impact des activités économiques en ville impacte certes les communes du centre (Lyon, Villeurbanne) mais également les centres des autres communes. Au-delà des petites unités de production des activités de logistique, a été évoquée la place de l'artisanat, qu'il soit commercial, de production ou de services.

L'atelier a un avis mitigé sur l'orientation « Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire » qui reste pour nous de **priorité moyenne**. En effet, l'idée de favoriser la polarisation de l'offre tertiaire métropolitaine a suscité un débat. Lors de l'échange, nous avons débattu de l'impact de la polarisation, notamment en termes de déplacements. L'idée de rendre plus attractifs, des pôles existants ou en devenir, en rassemblant des fonctions tertiaires, a effectivement un impact en termes de déplacement domicile-travail qu'il convient d'appréhender.

« Organiser un **développement commercial équilibré et durable** » est une **orientation prioritaire**, dans laquelle les actions proposées sont de **niveau d'importance très inégale**. Il est de très forte priorité de favoriser une autonomie commerciale de chaque bassin de vie, et de favoriser les implantations commerciales dans les centralités des communes et les quartiers d'habitat social. Egalement, il importe de prendre en compte les perspectives de développement commercial autour des gares et pôles d'échanges, ainsi que les évolutions des nouvelles pratiques commerciales. Par contre, l'accompagnement de la modernisation des pôles commerciaux périphériques nous semble de faible intérêt.

L'atelier juge primordial, et d'importance incontournable d' « accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine ».

Il nous semble enfin qu'un sujet manque : il conviendra d'intégrer dans ce défi du PADD, la prise en compte de **l'écologie industrielle**.

La **mesure des résultats** de ce défi est intimement liée au **lien entre création de surface de plancher et création / maintien d'emplois et de postes d'insertion**. Il pourra être intéressant de disposer d'éléments

de mesure pour croiser : surface bâti / emploi créé ou maintenu, globalement mais aussi spécifiquement, par exemple « emploi agricole rapporté aux surfaces agricoles bâties ».

La prise de compétences sociales et emploi de la métropole, sera une opportunité pour vérifier la pertinence des politiques d'habitats et de développement économique en termes d'incidence sur l'emploi

Les enquêtes ménage déplacements ou enquête INSEE pourrait permettre de mesurer l'adéquation entre les bassins de travail et les bassins de vie (emplois de proximité). Enfin, il sera intéressant de disposer d'un suivi de l'équilibre entre logement produits et zones économiques (créations nettes), pour apprécier s'il y a eu dérive entre logement produit et emplois créés.

Naturellement ces éléments seront à compléter. Je vous remercie.

Atelier 3	<p align="center">Le défi de la solidarité Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants</p>
Indicateurs stratégiques pour suivre les résultats obtenus	Importance de la réhabilitation du parc existant (en plus de la production de logement neuf) Accès au logement social Précarité énergétique ?

Le document est rédigé comme un défi de résultat et non de qualité ou de valeur. La composante de l'humain et la dimension sociale semblent un peu oubliées alors que la solidarité sous-entend une mise en avant de cette valeur.

Le document met l'accent sur l'importance de la production neuve, par une traduction mathématique des ambitions du SCOT, alors qu'un effort considérable doit être fait sur la réhabilitation, le maintien du parc existant, l'accès au logement social. Ces objectifs sont cités mais non chiffrés, or la masse est importante.

Il convient de donner plus de place à la gouvernance (qui est mieux placée que les habitants en situation particulière pour parler de leurs besoins ?), laisser place à l'innovation, l'expérimentation sur de nouvelles façons d'habiter : habitat coopératif, lieux de convivialité, jardins partagés...)

Thèmes très importants : favoriser la réhabilitation et l'adaptation du parc de logement, organiser la gouvernance locale de la politique de l'habitat (impliquer les habitants)

Thème à ajouter : permettre l'innovation, libérer les initiatives

Atelier 4	<p align="center">Le défi environnemental : Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.</p>
Indicateurs stratégiques pour suivre les résultats obtenus	Mobilité : Temps de trajet type domicile / travail en voiture, TC, Vélo, ... Durée de trajet, nombre de points de rupture, Evolution des modes de transport et du report modal.

Animateur / rapporteur : Denis Pozzobon (Grand Lyon)

Participants : Olivia Deroubin - Ville de Lyon), Catherine Vial (Rillieux-la-Pape - Service DD), Elodie Moiroud (Chargé de mission DD – Moins), Abdélak Douadou (chargé de mission DD, Corbas), Catherine Clancy – (conseillère municipale, Irigny), Florence Mensah (Chargée de mission DD, Décines-Charpieu)

De manière générale, l'atelier a mis en avant les points suivants :

- Les éléments de contexte expriment le défi environnemental sous la forme d'un ensemble de contraintes. Il conviendrait d'essayer de positiver en montrant d'abord les atouts et les chances du territoire, de mettre en valeur les potentialités et les patrimoines spécifiques des territoires
- Il conviendrait de mettre plus en avant les aspects ressources du territoire : montrer les potentiels de ressources et la nécessité de les préserver.
- Egalement, le DD impose d'évoquer de manière affirmée la transition énergétique et la nécessité de développer les ENR
- Il conviendrait de lier d'avantage la densification urbaine, la qualité de vie et les modes de déplacements
- Le lien entre environnement et solidarité est à développer d'avantage (exemple des jardins partagés, pédagogiques qui ont été beaucoup développés dans les communes durant ces 10 dernières années)

Le territoire lyonnais est riche d'initiatives, d'expérimentations en matière d'environnement. Les acteurs, tant associatifs, académiques que publics qui agissent sont nombreux et compétents. Il importe de rappeler cet acquis et richesse du territoire et d'exploiter les travaux déjà menés ou en cours comme un socle sur lequel on peut s'appuyer pour l'avenir :

- Travail et dynamique des communes qui ont déjà fait un gros travail (Biodiversité, énergies, ...)
- Grand Lyon : PCET, ...
- Associations
- Bassins de vie : A21 Vallée de la Chimie et Val de Saône,

Il importe d'exploiter cette dynamique qui fait sens à plusieurs niveaux de gouvernance du territoire.

Plus spécifiquement, pour faciliter la lecture, l'atelier sur la possibilité d'essayer d'introduire dès les éléments descriptif du contexte, les thématiques qui seront développées dans le corps du défi.

La synthèse détaillée de l'avis de l'atelier, point par point, est jointe en annexe.

Ne pas rester sur un énoncé de



Positiver : car les usagers ne voient pas l'environnement comme une contrainte mais comme des atouts à cultiver



Apporter une dimension dynamique au discours



Faire d'emblée le lien avec les grands projets (PECT, ...)

CLOTURE

Denis POZZOBON

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable
Directeur Adjoint de la Mission Coordination Territoriale, DG, Grand Lyon*

Je vous remercie de votre participation.

Le prochain club DD aura lieu le 3 décembre 2013 en matinée, au centre culturel de Moins. Il visera à approfondir la réflexion sur la métropolisation, la prise en compte du DD dans le projet métropolitain et le devenir du Club DD.

SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 14 NOVEMBRE 2013

22 questionnaires ont été collectés et dépouillés.

1- Niveau global de satisfaction

	Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	Sans réponse	Total
Commune	5	11	3		1	20
Grand Lyon		2				2
TOTAL	5	13	3		1	22

2- Niveaux de satisfaction par rapport à :

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	SR (*)	Total
La qualité et la pertinence des informations apportées	4	15	3			22
L'intérêt, le caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle	2	11	6	2	1	22
La qualité du dialogue et des échanges	12	9	1			22
L'animation	6	12	2		2	22
Les divers ateliers de réflexion	4	7	4		7	22
Spécifiquement pour votre atelier :						
<i>Les échanges et le dialogue</i>	12	5	1	1	3	22
<i>Les conclusions du groupe sur la formulation de l'enjeu : thèmes et sous thèmes</i>	5	7	6	1	3	22
<i>Les indicateurs proposés</i>	2	6	8	2	4	22
Restitution des ateliers et échanges en plénière	3	5	3	1	10	22
L'organisation (lieu, durée, ...)	4 (**)	9	4	2 (**)	4	23 (**)

(*) SR : sans réponse ; (**) double réponse d'un participant : très bon pour l'accueil, mauvais pour la durée, trop courte

Commentaires (expressions littérales de tous les commentaires des répondants) :

- | | |
|---|---|
| « Merci pour l'organisation de ces rencontres, toujours enrichissantes » | « Temps insuffisant en atelier » |
| « Temps trop court pour des ateliers avec des questions ardues. Lieu difficile à rejoindre en transports collectifs » | « Pas eu le temps pour travailler sur les indicateurs » |
| « Manque de temps en atelier pour voir le travail sur les indicateurs. C'est bien de délocaliser le Club DD, mais difficile de « pratiquer » les TC entre Rillieux-la-Pape et St Priest, par exemple ». | « Manque de temps pour travailler sur les indicateurs » |
| « Ateliers trop courts pour débattre de sujets importants pour le développement de la métropole » | « il aurait été souhaitable d'avoir plus d'échanges en ateliers » |
| | « Ateliers trop courts » |
| | « Pas assez d'approfondissement et ateliers trop courts » |

3- Compléments des participants sur les ateliers auxquels il n'étaient pas présents

- « Marquer plus fortement l'enjeu de la **mobilité** »
- « Atelier 2 sur le défi économique : développer la valorisation et la connaissance des **métiers d'arts** (journée européenne des métiers d'arts, regroupement des artisans d'arts) : créer une « Maison des Artisans d'Arts » (Apprenti) »
- « Ateliers non pas par défi, mais par thèmes, pour éviter de réagir sur de trop grosses mailles »

4- Autres commentaires

Pourquoi un si faible effectif des présents ? Quel retour de ce travail dans les documents / PADD du PLU-H ?
 Une journée complète ou une division par thèmes aurait été souhaitable (pour les ateliers notamment)
 Le questionnaire pourrait être imprimé en noir et blanc, sans gêner la lisibilité du document

RESTITUTION DETAILLEE DES ATELIERS

Atelier 1	Le défi métropolitain : Développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable	4 pages
Atelier 2	Le défi économique : Soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois	4 pages
Atelier 3	Le défi de la solidarité : Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants	4 pages
Atelier 4	Le défi environnemental : Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.	4 pages